

SSIAP 1 - Initial

L'agent de service de sécurité incendie et d'assistance à personnes (SSIAP 1) prévient des risques incendie et intervient dans l'organisation des secours et la prise en charge des personnes en cas d'incendie.

Durée: 68.00 heures

Titre visé: Service de sécurité incendie et d'assistance aux personnes (SSIAP) niveau 1
RS5641 - Certificateur MINISTÈRE DE L' INTERIEUR ET DES OUTRE-MER - Date d'échéance : 31-12-2026

Profils des apprenants

- Tout collaborateur dont la mission est d'assurer la sécurité incendie d'un établissement recevant du public (ERP) ou immeuble de grande hauteur (IGH).

Groupe de 4 à 12 participants.

Prérequis

- SST ou PSE1 en cours de validité, ou PSC1 de moins de deux ans.
- Aptitude médicale (modèle de certificat médical joint à la convocation)
- Capacité à retranscrire des anomalies sur la main courante

Accessibilité et délais d'accès

Veuillez contacter le service administratif au 02 19 00 06 90 ou par mail à : administratif@cfa-everen.fr
1 semaine

Qualité et indicateurs de résultats

Non évalué sur 2024

Objectifs pédagogiques

- À l'issue de la formation, l'apprenant sera en capacité de maîtriser les connaissances théoriques et pratiques nécessaires et d'assurer efficacement la fonction d'agent des services de sécurité incendie et d'assistance à personnes (SSIAP).

Contenu de la formation

- Le feu et ses conséquences
 - Connaître le comportement du feu et son action sur l'établissement
- Sécurité incendie
 - Connaître les principes de la réglementation incendie dans les ERP et les IGH.
- Installations techniques
 - Connaître les installations techniques sur lesquelles l'agent de sécurité incendie est susceptible d'intervenir
 - Effectuer l'entretien de base des principaux matériels de sécurité incendie
- Rôle et missions des agents de sécurité incendie
 - Connaître les limites de son action
 - Effectuer l'extinction des feux naissants

EVEREN FORMATION

Espace Colbert - BAT F - 1 avenue de la Châtre
36000 Châteauroux
Email: contact@everen-formation.fr
Tel: 02 19 00 06 90



- Exercices pratiques
 - Visite virtuelle d'un site ERP et/ou IGH
 - Visite applicative d'un site ERP et/ou IGH
 - Mises en situation d'intervention

Organisation de la formation

Equipe pédagogique

Formation dispensée par un Chef de Service SSIAP 3

Moyens pédagogiques et techniques

- Le programme de formation ainsi que les moyens matériels et pédagogiques sont conformes aux obligations prévues par l'arrêté du 2 mai 2005 modifié. La formation alterne apports théoriques et études de cas pratiques.

Si vous êtes en situation de handicap, contacter notre référent, Mme Sallé Charlène, au 02 19 00 06 90 afin d'adapter la formation à vos besoins spécifiques.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuilles de présence.
- Questions orales ou écrites (QCM).
- Mise en situation.
- Formulaire d'évaluation de la formation.
- Certificat de réalisation de l'action de formation.
- Évaluation finale du SSIAP 1 (théorique et pratique) selon l'arrêté du 2 mai 2005 modifié.

Formation qualifiante validée par un examen final avec jury

QCM d'évaluation des connaissances acquises (30 questions)

Épreuve pratique individuelle en fin de formation

Prix : 800.00 € HT